

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ENEDIS

DU 7 AU 14 NOVEMBRE 2019
POUR UN SYNDICALISME LIBRE ET INDÉPENDANT

FO VOUS ÉCLAIRE SUR LE VOTE

Du 7 au 14 novembre 2019, vous éliez vos représentants dans les nouvelles instances représentatives du personnel (IRP) : les Comités Sociaux et Économiques (CSE). Ces élections se dérouleront par voie électronique, depuis n'importe quel terminal disposant d'un accès internet, grâce à un code d'accès sécurisé.

À quoi servent les élections professionnelles ?

Les élections professionnelles permettent d'élire les représentants du personnel, titulaires et suppléants, dans les 27 Comités Sociaux et Économiques d'Enedis. Elles permettent aussi de définir la représentativité de chaque organisation syndicale à la maille locale et à la maille nationale.

Les élus du CSE portent votre voix et vos revendications sur tous les sujets vous concernant (organisation du travail, respect des accords, santé et sécurité, formation professionnelle, diversité...).

Qui peut voter ?



Tout salarié titulaire d'un contrat de travail à Enedis (statutaires, CDI, CDD, apprentis...), à la date d'ouverture du scrutin, ayant une ancienneté d'au moins trois mois dans le groupe EDF ou dans une entreprise de la branche des IEG pourra voter. Les prestataires qui travaillent depuis au moins un an dans l'entreprise, et qui en font le choix, peuvent également voter aux élections professionnelles chez Enedis.

Quand et comment voter ?

Le vote aura lieu exclusivement par voie électronique. Du 7 novembre (8h00) au 14 novembre (17h00), vous pourrez voter à tout moment depuis tous vos appareils connectés à Internet, grâce à un code d'accès sécurisé. Ce code vous sera adressé, par courrier, à votre domicile avec une notice explicative. Quelques jours plus tard vous recevrez un courrier de confirmation.

ATTENTION : conservez bien ces codes car vous ne pourrez pas voter sans eux !

Une astuce ? Notez-les sur votre smartphone pour les avoir toujours sur vous 😊

Où voter ?

- “ Sur votre lieu de travail à partir de votre poste informatique ;
- “ Sur des postes informatiques mis à disposition par votre unité ou sur les campus de formation ;
- “ Sur tout autre poste informatique de votre choix (domicile, espace de co-working, smartphone, tablette,...).



Vous voterez en 2 fois, pour :

- “ les membres titulaires du CSE ;
- “ les membres suppléants du CSE.

Du 7 au 14 novembre, votez pour la liste FO Énergie et Mines.



VOTE ÉLECTRONIQUE 24/7 depuis tous vos appareils connectés.

AGIR, NE PAS SUBIR

www.fnem-fo.org

